Le 21-7-1734, « C. de Stain » *) signe avec les autres membres des Etats une adresse à la gouvernante Marie-Elisabeth dans laquelle ceux-ci se plaignent de la façon cavalière dont le commandant Thüngen traite les autorités et la population luxembourgeoise notamment en ce qui concerne les réquisitions. Les Etats prient l'Archiduchesse « de revenir aux usages anciens, en faisant adresser ces réquisitions par la voie du gouvernement à l'assemblée des Etats, ou de faire adresser des lettres de créance aux commandants ». 53)

En 1735 « M. de Stain » possédait une partie de la seigneurie de Larochette en commun avec la Maison Mohr de Waldt (héritière du comte d'Autel), le baron de Martial et le sieur Schram.



Le château-ferme de Steinborn

D'après "Festschrift Mersch" 1939

Le millésime de 1736 que l'on peut encore voir de nos jours sur la façade de la cour intérieure du château de « Steinborn » marque l'achèvement de restaurations auxquelles il fut soumis. 54)

En 1746 on était déjà six à se partager les revenus de ladite seigneurie: outre Stein de Heffingen et les héritiers Mohr de Waldt, c'étaient Ignace de Feltz. Heuard de Larochette, de Blochausen de Brukkenberg et de Brias de Hollenfeltz. 55)

Pour l'année 1757 nous avons repéré le nom de JEAN HENRI CHARLES de Stein.

^{*)} Cette orthographe se retrouve à différentes reprises, e.a. sur les requêtes des 20-3 et 21-7-1734, dont il est question dans la monographie des Breiderbach ainsi que sur la liste des membres des Etats établie le 21-7-1739. 52)